

# TRAVAUX ET CIRCULATION

Guide à l'attention des maîtres d'ouvrage

OUI ou NON ?





---

## **PHASES DE REFLEXION CONDUISANT AU CHOIX DE LA MISE EN PLACE OU NON D'UNE DEVIATION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DANS LES EMPRISES ROUTIERES**

---

---

### **PREAMBULE**

---

#### **DÉFINITION**

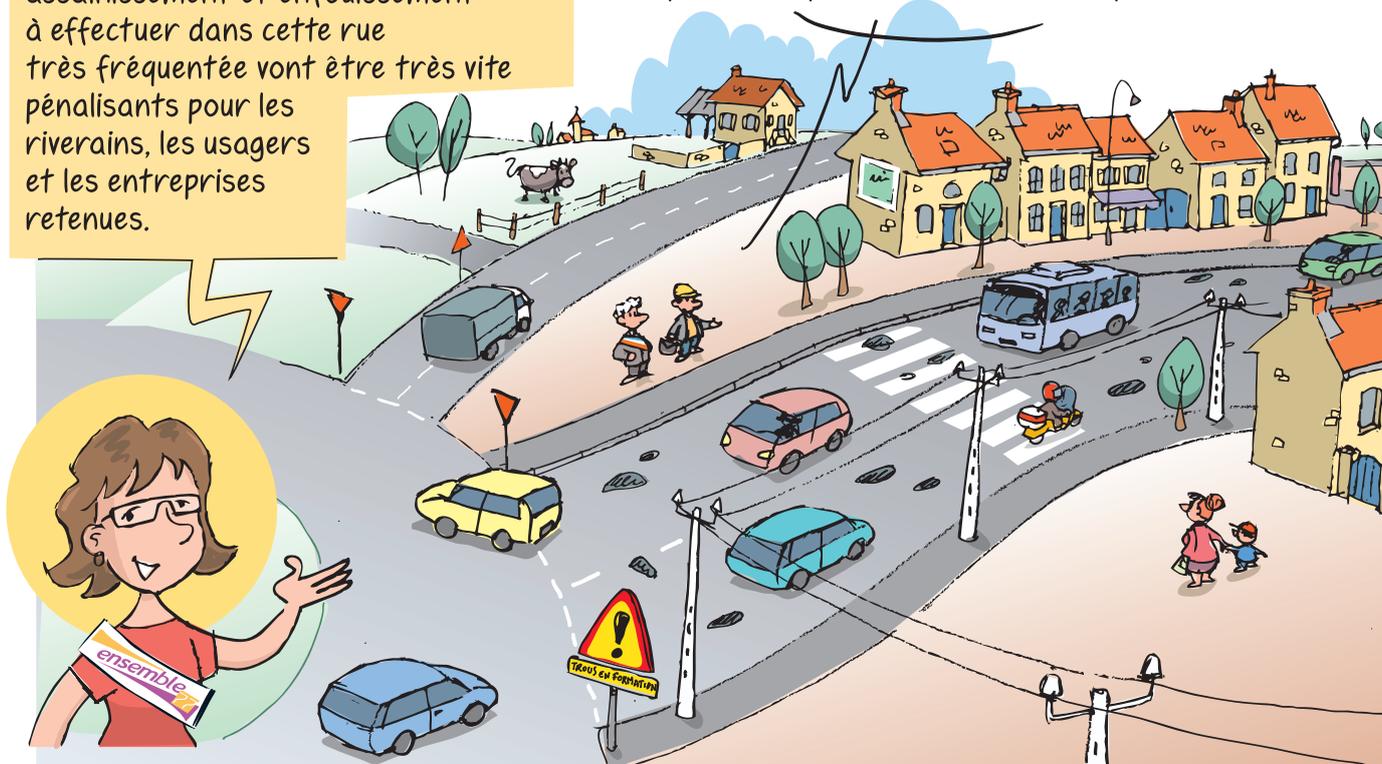
une déviation de circulation est définie comme un détournement impératif et temporaire du trafic par un itinéraire différent de celui habituellement adapté. Par extension, la déviation de circulation est synonyme d'itinéraire de déviation, itinéraire qui supporte le trafic de la route déviée.

#### **TEXTES DE RÉFÉRENCE**

Le SETRA a édité en 2000 un guide technique sur la « signalisation temporaire » dont les volumes 4 (les alternats) et 5 (conception et mise en œuvre des déviations) doivent guider le choix du maître d'ouvrage pour définir le mode d'exploitation du chantier.

Le maire et son assistant à maîtrise d'ouvrage doivent se rendre à l'évidence, les différents travaux routiers, assainissement et enfouissement à effectuer dans cette rue très fréquentée vont être très vite pénalisants pour les riverains, les usagers et les entreprises retenues.

Croyez-moi, monsieur le maire, vouloir entreprendre tous ces travaux sans envisager une déviation de la rue va irriter vos administrés, allonger la durée des travaux et poser des problèmes de sécurité pour les ouvriers



L'assistant à maîtrise d'ouvrage a raison ! On peut imaginer les contraintes occasionnées par de tels travaux. Dès la conception du projet, la sécurité des passants, des automobilistes et des ouvriers doit être la préoccupation principale du maître d'ouvrage (le maire...), du maître d'oeuvre et du coordonateur de sécurité.



La présence simultanée de plusieurs corps de métiers ( route, eau, assainissement, enfouissement, ...), la circulation alternée sur une voie à fort trafic, des piétons à canaliser sur des trottoirs provisoires, la gestion des engins sont autant de paramètres à prendre en compte pour gérer au mieux un chantier complexe en milieu urbain.  
Le maire, se doit de prendre conseil...

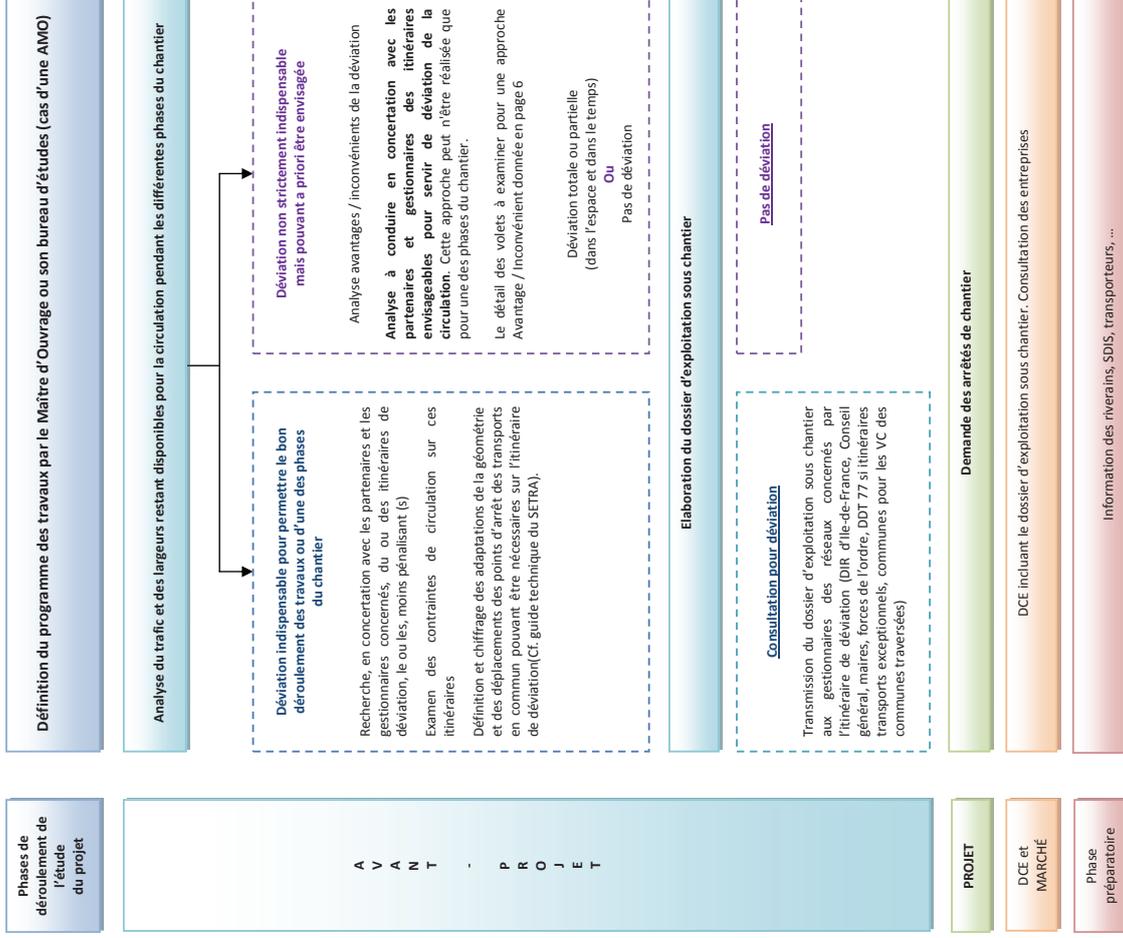
Vous connaissez le projet.  
Comment le mener à bien sur les plans sécurité, planning et coûts ?

Il faut réduire les risques d'accidents sur la voie publique et ne pas négliger la sécurité des ouvriers

Monsieur le maire, la mise en place d'une déviation pourrait être une bonne solution

L'idée de dévier la circulation sur le chantier est à examiner. Elle répond à vos attentes en matière de sécurité, de planning et peut permettre de recourir à des techniques innovantes





La mise en place d'une déviation ne s'improvise pas : une concertation avec les gestionnaires des voies concernées est indispensable. La déviation permettra d'organiser les travaux sur la zone chantier, de réduire les gênes vis à vis des automobilistes, de maintenir la fluidité du trafic, d'assurer la sécurité des riverains et des ouvriers.

il faut  
une signalisation  
claire

un lieu de stockage  
proche

une base de vie raccordée  
près du chantier

un homme  
trafic

Déviation ou non ?

Il faut comparer les avantages et les inconvénients.  
J'en référerai aux gestionnaires concernés



---

## PRINCIPAUX AVANTAGES ET INCONVENIENTS D'UNE DEVIATION

---

Pour certains chantiers, la mise en place d'une déviation peut permettre une réduction du délai d'exécution des travaux et assurer un gain de productivité. Toutefois, et notamment en agglomération, une coupure de la voie en travaux ne pourra que rarement être complète.

Le maître d'ouvrage prendra la décision de recourir ou non à ce mode d'exploitation du chantier après une analyse avantages / inconvénients examinant tour à tour les volets suivants :

- sécurité par rapport à l'environnement du chantier (écoles, services publics, riverains...),
- gain de sécurité par rapport au risque d'accident de circulation sur le chantier et pour les ouvriers,
- obligation de maintenir une circulation pour les accès riverains (sécurité, ramassage des ordures...),
- diminution du délai d'exécution des travaux : gain de productivité,
- possibilité d'introduire des variantes techniques ou environnementales intéressantes,
- prise en compte d'éventuels travaux nécessaires pour améliorer la sécurité de l'itinéraire de déviation,
- pertes d'exploitation ou de chiffres d'affaires pour les commerçants et les entreprises riveraines (envisager des demandes de dédommagement),
- conséquences des allongements de parcours pour les automobilistes (essence, temps perdu...),
- contraintes de maintenance de la circulation des transports collectifs ou coût de la modification de l'itinéraire,
- prise en compte du balisage de la ou des itinéraires de déviation, de la maintenance et de la dépose,
- prise en compte du balisage de chantier et de la maintenance,
- dégradation possible de la chaussée des voies supportant le ou les itinéraires de déviation de la circulation qui nécessitera des travaux de réparation.

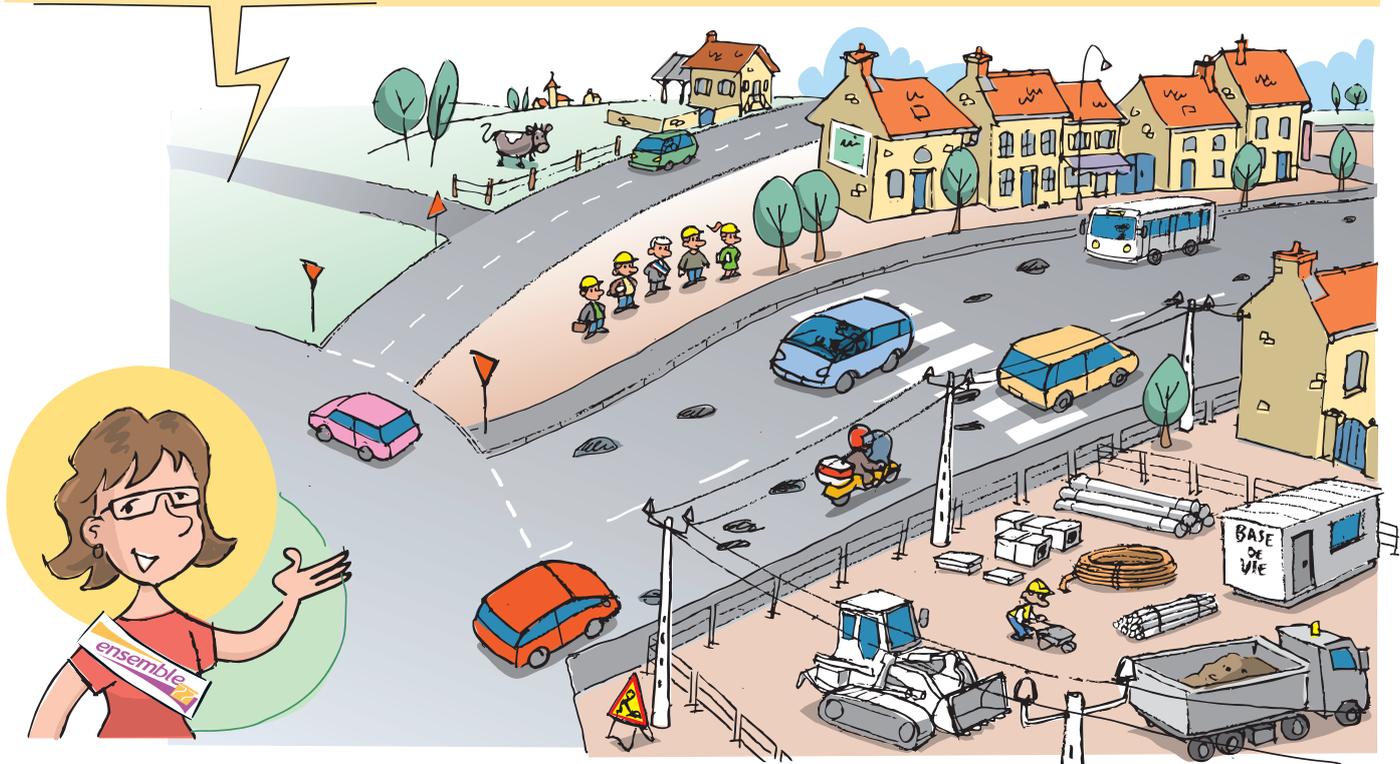
Par ailleurs, si après les différentes étapes d'étude et de concertation résumées dans le logigramme page 6, le choix de mettre en place une déviation de la circulation s'imposait, il convient de ne pas négliger dans le calcul du coût de l'opération les dépenses liées :

- à la mise en place d'un balisage de l'itinéraire répondant aux règles et recommandations en vigueur,
- à son entretien journalier,
- à son coût collectif engendré par l'allongement de parcours,
- aux dépenses pouvant découler de travaux à réaliser sur l'itinéraire de déviation afin d'assurer la sécurité et la fluidité du trafic, au droit des intersections notamment.

La prise en compte de ces inconvénients, ainsi que de la possibilité d'assurer la sécurité des personnels travaillant sur le chantier vis-à-vis des risques liés à la circulation par des moyens adaptés, destinés à isoler et à protéger les zones de chantier, conduit souvent à n'avoir recours à une exploitation par déviation qu'uniquement lorsque l'on ne peut pas faire autrement.

Dans la pratique, le recours à une déviation de la circulation a lieu lorsque la chaussée restant ouverte à la circulation est trop étroite pour mettre en place un alternat ou que, compte tenu des volumes de trafic, cet alternat est impossible (cf. guide technique du SETRA)

Les travaux vont démarrer. Les subventions et les autorisations sont obtenues. Le maître d'oeuvre, le coordonateur SPS sont choisis. La signalisation temporaire et les dispositifs d'exploitation sont définis. Les brigades de gendarmerie concernées ont donné leur avis. Il reste à informer les usagers de la route et les riverains...



Quelque soit le mode d'exploitation du chantier choisi, il est important de veiller à communiquer vers les administrés...

par affichage



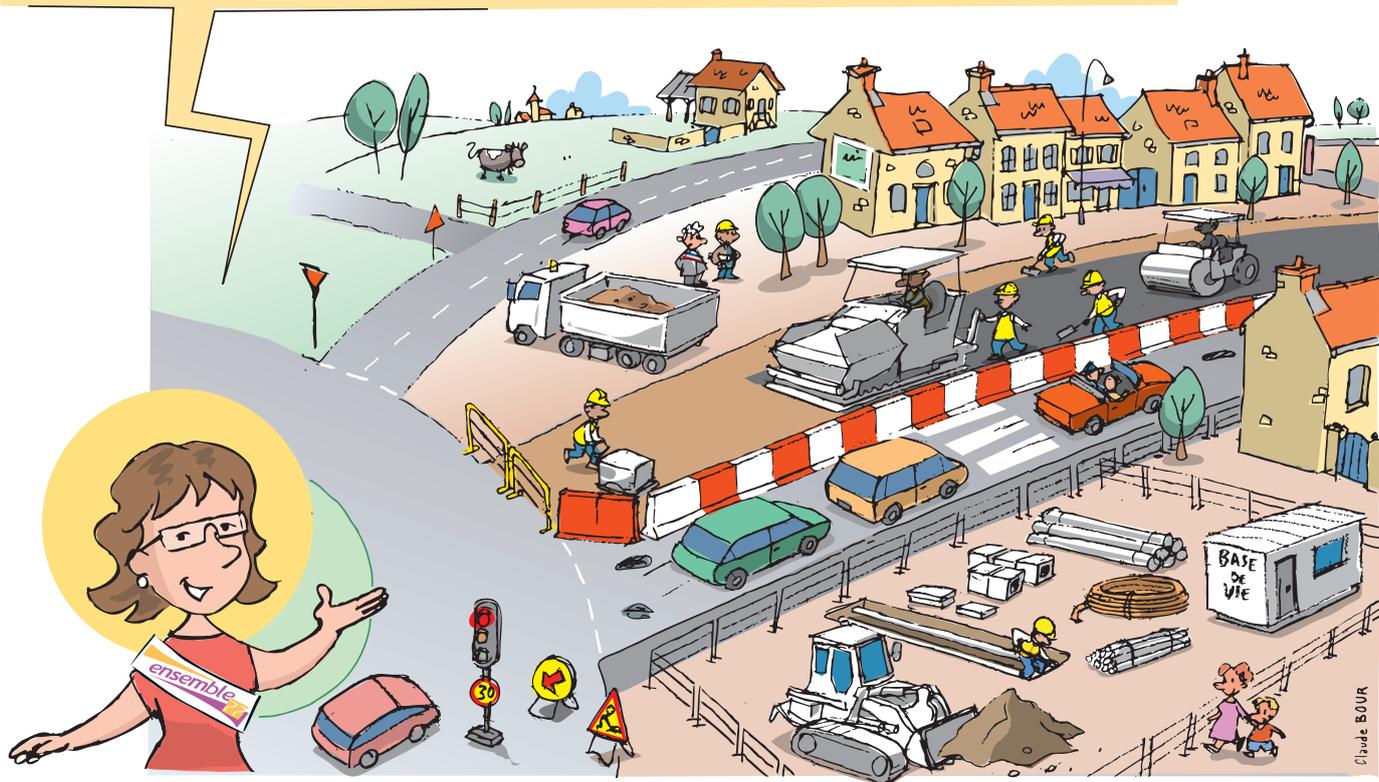
par réunions publiques



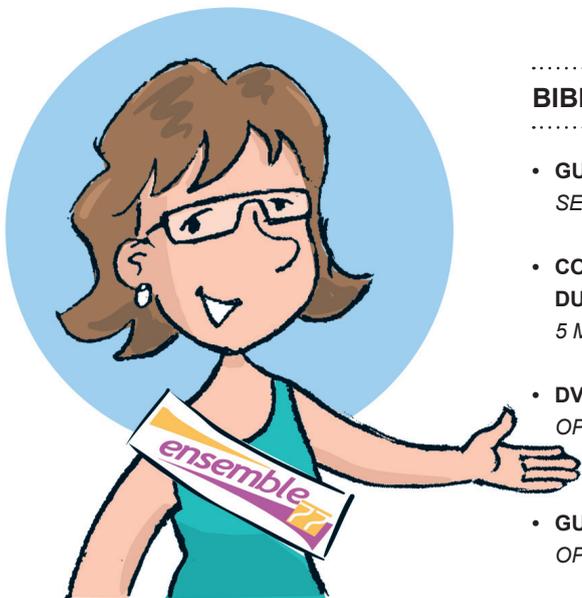
par spots radio



Le chantier est maintenant en cours. Les différents intervenants peuvent travailler en toute sécurité. La circulation reste fluide. Le planning d'intervention sera tenu et les coûts maîtrisés.



Claude BOUR



---

## BIBLIOGRAPHIE

---

- **GUIDE TECHNIQUE SUR LA « SIGNALISATION TEMPORAIRE »**  
*SETRA 2000*
- **CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PRISE EN COMPTE DE LA PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER DANS LES ACTIVITÉS DE TRAVAUX PUBLICS EN SEINE-ET-MARNE**  
*5 MAI 2011*
- **DVD « TRAVAUX ET CIRCULATION »**  
*OPPBT 2010*
- **GUIDE « SIGNALISATION TEMPORAIRE »**  
*OPPBT juillet 2010*
- **DÉCLINAISON SEINE ET MARNAISE DE LA CONVENTION D'ENGAGEMENT VOLONTAIRE DES ACTEURS DE CONCEPTION, RÉALISATION ET MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES, VOIRIE ET ESPACE PUBLIC URBAIN**  
*10 JUIN 2010*
- **GUIDE « SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER »**  
*DEXIA janvier 2008*
- **GUIDE « LOGISTIQUE DE CHANTIER ET COORDINATION DE SÉCURITÉ »**  
*INRS novembre 2002*
- **GUIDE TECHNIQUE SUR LA « SIGNALISATION TEMPORAIRE »**  
*SETRA 2000*

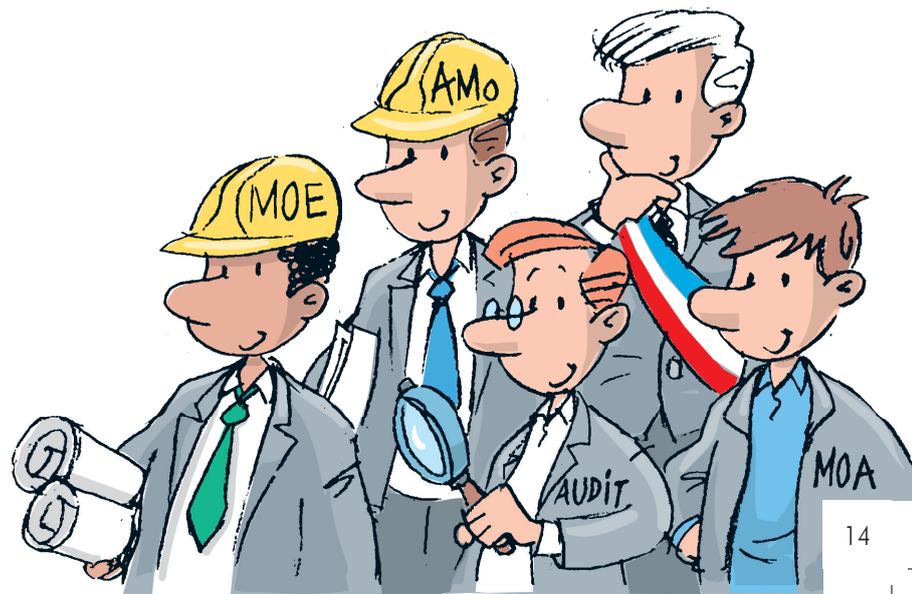
## RENSEIGNEMENTS

Ariane GRAZIANI

Tél : 01 64 87 66 04

Mail : [info@ensemble77.fr](mailto:info@ensemble77.fr)

Site : [www.ensemble77.fr](http://www.ensemble77.fr)



# TRAVAUX ET CIRCULATION

*Guide à l'attention des maîtres d'ouvrage*

Ariane GRAZIANI

Tél : 01 64 87 66 04

Mail : [info@ensemble77.fr](mailto:info@ensemble77.fr)

Site : [www.ensemble77.fr](http://www.ensemble77.fr)

